

	<b>POUR VOS RENDEZ-VOUS COMMERCIAUX</b>  <b>Monaïm Badich</b> <b>Tél. 07 85 68 33 57</b>	<b>PARTENAIRE</b> des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis de presse & web - Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation <a href="https://lalsace.marchespublics-eurolegales.com">https://lalsace.marchespublics-eurolegales.com</a> <a href="https://dna.marchespublics-eurolegales.com">https://dna.marchespublics-eurolegales.com</a> <small>Le journal d'annonces légales de vos départements</small>	<b>DEMANDE DE PUBLICATION</b>  <b>pour les DNA contactez</b> <b>le 08 09 10 01 67</b> <b>legalesADN@ebraservices.fr</b> <small>appel gratuit puis coût d'un appel local</small>
---	---	---	--

## Ventes et adjudications



### MAÎTRE CORDÉLIA HURTH-LEPERCQ

Notaire  
4 rue Général de Castelnau  
67000 STRASBOURG

#### Adjudication forcée immobilière

Dans la procédure d'exécution forcée diligentée par La **BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, dont le siège est à METZ (57000) BP 40124, 3 rue François de Curel**, créancier poursuivant, contre Monsieur Alexandre DAWOOD et Madame Rajae DAWOOD née GHANNAMEH, dont le dernier domicile connu était établi à STRASBOURG (67000), 23 avenue du Général de Gaulle, débiteur saisi, Ordonnée par le Tribunal d'Instance de STRASBOURG par décision du 29 mai 2012 sous n°14-12-142 ayant acquis force de chose jugée, Me Cordélia HURTH-LEPERCQ, notaire à STRASBOURG, procédera en son office, 4 rue du Général de Castelnau le :

**Mercredi 31 mai à 14 heures 30**

A la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux, des biens immobiliers sis à STRASBOURG (67000) 23 Avenue du Général De Gaulle dans l'ensemble immobilier en copropriété cadastré : section 38 n° 286/2,- Av du Général de Gaulle - 00 ha 46 a 34 ca.

**LOT NUMERO TRENTE QUATRE (34)**

Un appartement, au 6ème étage à gauche, composé de cinq pièces, un hall d'entrée avec placard, un dégagement avec deux placards, cinq chambres dont trois avec deux placards, une cuisine, une salle de bains, un cabinet de toilettes avec WC, une loggia sur l'avenue, trois loggias sur cour dont une avec accès au vide-ordure.

Et :

- les 132/10.000èmes des parties communes A.
- les 139/10.000èmes des parties communes B.
- les 372/10.000èmes des parties communes D.
- les 80/1.000èmes des parties communes H.

**LOT NUMERO CENT DIX NEUF (119)**

Au sous-sol, la cave n° 7

Et :

- les 3/10.000èmes des parties communes A.
- les 3/10.000èmes des parties communes B.
- les 7/10.000èmes des parties communes D.

**LOT NUMERO CENT SOIXANTE DIX SEPT (177)**

Au sous-sol, l'emplacement de parking n° 14

Et :

- les 6/10.000èmes des parties communes A.
- les 151/10.000èmes des parties communes N.

Règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Charles ELSAESSER, alors notaire à STRASBOURG le 18 octobre 1965, modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître Thierry RIEGER, notaire à STRASBOURG le 8 décembre 1999.

- aux termes d'un acte reçu par Maître Alain SCHALLER, notaire à MUNDOLSHEIM le 27 janvier 2006.

**Diagnostic de performance énergétique :** Consommations énergétiques (en énergie primaire) : 219kWhEP/m².an (classe D) et Emissions de gaz à effet de serre (GES) : 35 kgéqCO2/m².an (classe D)

**Mise à Prix : CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR).** Chaque enchère ne pourra être inférieure à 1.000,00 €.

**Occupation :** Le bien est actuellement occupé par le débiteur poursuivi. A défaut de libération du BIEN au jour où l'adjudication sera devenue définitive, LE DEBITEUR pourra y être contraint par toutes voies de droit.

L'adjudicataire devra en faire son affaire personnelle.

**Le cahier des charges** ainsi que les actes complets de la procédure d'adjudication sont déposées en l'étude du notaire commis ou chacun peut en prendre connaissance sans frais, ou en recevoir copie par courriel sur demande. La dates et horaires de visites seront communiquées par le notaire commis aux intéressés.

**Païement du Prix :** Le prix de l'adjudication est payable en l'office notarial, à l'exclusion de toute retenue ou compensation, au plus tard, dans les trois (3) mois du jour où l'adjudication sera définitive. Aucun intérêt ne sera exigé si l'adjudicataire s'acquitte de l'intégralité de son prix dans les deux mois du jour où l'adjudication sera définitive. Il produira intérêts au taux de 3 % l'an à compter de l'adjudication, et en cas de retard au taux de 4 % l'an à compter de la date de l'expiration du délai de trois mois ci-dessus.

**Frais :** En sus du prix d'adjudication, l'adjudicataire aura à payer dès la clôture de l'adjudication le forfait pour frais s'élevant à 4,5 % du prix d'adjudication, hors droits d'enregistrement.

**Admission aux enchères :** Ne pourront valablement porter enchères pour l'adjudication que les personnes quiauront déposé une somme de **14.000,00 €**, sur le compte de l'étude notariale au plus tard la veille de l'adjudication, obligatoirement par virement bancaire établi par un établissement bancaire français, accompagné d'une attestation bancaire. Le R.I.B est à demander à l'étude.

**Objections et observations :** Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication notamment la fixation de la mise à prix et les conditions de l'adjudication doivent à peine de déchéance être produites au tribunal de l'exécution au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication. Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication. La production doit être faite soit par écrit, soit par une déclaration prise en procès-verbal par le greffier du tribunal.

**Sommation :** Sommation est faite aux créanciers hypothécaires et autres intéressés inconnus, d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription au livre foncier avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Maître Cordélia HURTH-LEPERCQ  
Notaire chargé de la procédure

354128100

## Marchés publics et privés

### Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

## EUROMETROPOLE DE STRASBOURG



#### Avis d'appel public à la concurrence simplifié

**Pouvoir adjudicateur :** EUROMETROPOLE DE STRASBOURG  
Mme La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex [marchespublics@strasbourg.eu](mailto:marchespublics@strasbourg.eu)  
**Objet du marché :** 23EMS0113 Renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement Avenue de Bourgogne, rue d'Aquitaine, rue du Limousin, rue de Normandie et rue de Savoie à REICHSSTETT  
**Type de marché :** Travaux  
**Forme de marché :** Marché public  
**Délai d'exécution :** 180 jours calendaires  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- Prix des prestations : 70 %  
- Valeur technique : 10 %  
- Performances en matière de protection de l'environnement : 20 %  
**Date d'envoi du présent avis :** 28/04/2023  
**Date limite de réception des offres :** 13/06/2023 à 12H00  
PARUTION COMPLETE DE L'ANNONCE SUR NOTRE PROFIL ACHETEUR :  
<https://alsacemarchespublics.eu>

354020200

## COMMUNE D'ECKWERSHEIM

#### Avis d'appel public à la concurrence

#### POUVOIR ADJUDICATEUR

M. Camille BADER, Maire  
COMMUNE D'ECKWERSHEIM  
4 rue du Foyer - 67550 ECKWERSHEIM

#### OBJET DE LA CONSULTATION

**Reconstruction d'un équipement sportif à Eckwersheim**  
**FORME et PROCEDURE DE PASSATION** Marché public à procédure adaptée ouverte.

Les prestations sont réparties en 16 lots :

Lot	Désignation
1	TERRASSEMENT / GROS-OEUVRE
2	ÉTANCHÉITÉ / ZINGUERIE
3	MENUISERIE EXTÉRIEURE / OCCULTATION
4	SERRURERIE / MÉTALLERIE
5	MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS
6	CLOISON / DOUBLAGE / PLAFOND
7	CHAPE / CARRELAGE / FAÏENCE
8	BÉTON POLI
9	PEINTURES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE / ÉCHAFAUDAGE
10	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE
11	ÉLECTRICITÉ / PHOTOVOLTAIQUE
12	CHAUFFAGE / VENTILATION
13	SANITAIRE
14	RÉSEaux EXTÉRIEURS
15	ÉQUIPEMENT D'OFFICE
16	PAYSAGE

#### DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution est de 13 mois.

#### CRITERES D'ATTRIBUTION

- Critères pondérés du choix des offres :
- Le prix de l'offre noté sur 45 points
- La valeur technique de l'offre notée sur 55 points

#### NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur pourra engager la négociation avec un ou plusieurs candidats, après analyse des offres initiales.

#### MODALITE D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, sur le site : <https://alsacemarchespublics.eu>. Les offres et documents doivent être rédigés en langue française.

#### DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Vendredi 02 juin 2023 à 12h00

#### DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements d'ordre technique pourront être obtenus auprès de : REY DE CRECY ATELIER D'ARCHITECTURE - 57, Route de l'Hôpital - 67100 Strasbourg Tél 03 88 45 89 30

#### DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

02/05/2023

354124600

### Divers



#### Avis d'appel d'offres

Le Parlement européen a décidé de lancer un appel d'offres travaux de chauffage ventilation - climatisation dans les bâtiments du Parlement européen à Strasbourg. Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftid=13593>

351585300

## Vie des Sociétés

### Convocations

## ELECTRICITE DE STRASBOURG

**Société Anonyme au capital de 71 693 860 €**  
**Siège social : 26, Boulevard du Président Wilson**  
**67000 STRASBOURG**  
**558 501 912 RCS STRASBOURG**  
**www.es.fr**

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée le **jeudi 25 mai 2023 à 14h30** au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2022 et sur les comptes consolidés de l'exercice 2022
  - Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ainsi que du rapport sur les comptes consolidés établis par les Commissaires aux comptes
  - Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022
  - Affectation du résultat
  - Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
  - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022
  - Echéance du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant
  - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2022
  - Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Marc KUGLER
  - Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Madame Béatrice PANDELIS
  - Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2023
  - Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2023
  - Pouvoirs à donner en vue des publications légales
- Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire, membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce.
- Toutefois, seront seuls admis à s'y faire représenter par le Président ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'inscription en compte de leurs titres à leur nom au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le mardi 23 mai 2023 à zéro heure, soit dans les comptes de titres tenus par la société,

soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin. Les actionnaires peuvent se procurer sur le site Internet de la société <https://groupe.es.fr/Espaces-dedies/Investisseurs-actionnaires/Espace-actionnaires> le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou utiliser celui qui sera joint à leur convocation.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cédex 9, ou par voie électronique à l'adresse [actionnaires@es.fr](mailto:actionnaires@es.fr).

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer le nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

En l'absence d'indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions. Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse mail ou postale précitée au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée générale, **soit le lundi 22 mai 2023**.

En application des articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites. Celles-ci sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président du Conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse [questions\\_ag\\_actionnaires@es.fr](mailto:questions_ag_actionnaires@es.fr), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le vendredi 19 mai 2023.

Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L.225-108 du code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents prévus aux articles R.22-10-23 et R.225-83 du Code de commerce qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale seront disponibles dans les délais légaux sur le site Internet <https://groupe.es.fr/Investisseurs-Actionnaires/Espace-actionnaires>

Le texte complet des résolutions a été publié dans le BALO du 19 avril 2023, **pour avis, Le Conseil d'administration**

353159800

## Constitutions de sociétés

## MAGEKO CONSEILS

**SARL au capital de 10 000 €**  
**Siège social : 7 impasse des Violettes**  
**67360 DURRENBACH**  
**RCS de STRASBOURG**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 avril 2023, à DURRENBACH.

**Dénomination :** MAGEKO CONSEILS.

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

**Siège social :** 7, impasse des Violettes, 67360 Durrenbach.

**Objet :** L'activité de conseil et d'assistance aux entreprises ou autres organismes et aux particuliers en matière de transition et de transformation écologique.

**Durée de la société :** 99 années(s).

**Capital social fixe :** 10000 euros

**Gérant :** Monsieur Grégory GLUCK, demeurant 7, impasse des violettes, 67360 Durrenbach

La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.

**Pour avis. La gérance**

354145200

## Liquidations judiciaires

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

#### Liquidation judiciaire

#### N° RG 22/00539 - N° Portalis DB2F-W-B7G-EVFX n° LJ 23/71

Jugement du 28 mars 2023, ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de : E.U.R.L. STRASBOURG DIFFUSION AUTOMOBILE, dont le siège social est sis 7 rue de la Diligence - 67600 SELESTAT  
activité : achat, vente location dépôt-vente de tous véhicules à moteur, achat, vente de pièces détachées et généralement de tous objets, articles et produits.enseigne : STRADIFF nom commercial : STRADIFF repr. par Monsieur Kerim KOKU R.C.S. COLMAR n° 530272038 / 11B137  
Date de cessation des paiements fixée provisoirement au 01 mai 2022  
Liquidateur : la SAS KOCH & Associés, prise en la personne de Maître David KOCH, 11 avenue de Fribourg 68000 COLMAR  
La cessation immédiate de l'activité a été ordonnée.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur dans un délai de deux mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de France métropolitaine.

**Le Greffier**

354040100

## Tribunaux

## TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE MOLLSHEIM

#### Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 20/04/2023  
Au registre des associations du Tribunal de proximité de MOLLSHEIM  
N°AMALIA :A2023MOL000039  
L'association : **The Zmoke Machine**  
Ayant son siège : 9 route du Vin 67120 AVOLSHEIM  
Les statuts ont été adoptés le 26/02/2023  
**L'association a pour objet :** Soutenir un pilote automobile  
**La direction se compose de :**  
Président(e) - Monsieur Luc METZ  
Vice-Président(e) - Madame Lauren KAERCHER  
Secrétaire - Monsieur Franck BOLLI

**MOLLSHEIM, le 25/04/2023**  
**LEVEAUX Anne**

350007200